

Questions orales

Les représentants de certaines provinces se sont également plaints du fait que les gens viennent réclamer des allocations de bien-être en attendant de recevoir les prestations de chômage. Nous leur avons dit que nous étions disposés à conclure des ententes avec les provinces afin de retirer du montant des prestations de chômage les allocations de bien-être qui ont été versées. Le chef du Nouveau parti démocratique a tendance à exagérer.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre écoute la question au lieu de nous servir des réponses qu'il a fait préparer par ses collaborateurs. Je n'ai cité dans ma question que le chiffre provenant de ses propres services. Ceux-ci évaluent en effet le montant de l'économie réalisée grâce à la refonte du système de l'assurance-chômage à 135 millions de dollars. C'est le seul chiffre précis que j'aie cité.

Nous savons maintenant, grâce à un article publié dans un journal ontarien, dont nous avons vérifié le contenu auprès d'une partie des provinces en cause, la situation s'est notamment détériorée davantage au Nouveau-Brunswick qu'en Ontario. Aussi, j'aimerais savoir si le vice-premier ministre peut garantir que le gouvernement remboursera intégralement les provinces pour qu'elles ne doivent pas compenser les effets de la perte de ces emplois en augmentant l'impôt foncier, ce qui serait très grave et très injuste pour le propriétaire moyen.

● (1427)

M. Cullen: Le député déclare qu'il s'appuie sur des données statistiques, monsieur l'Orateur, mais il les utilise d'une façon extrêmement politique et simpliste, préférant fermer les yeux sur les avantages qui en ont découlé. Ainsi, l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage dans le cadre du travail partagé. Soit dit en passant, son parti a voté contre cette mesure. Il y aurait aujourd'hui des centaines de travailleurs de plus en chômage si nous avions adopté les propositions d'amendement de son parti.

Nous avons étudié le facteur de croissance économique du programme d'assurance-chômage pour voir si nous ne pourrions pas créer un plus grand nombre d'emplois permanents au lieu des emplois temporaires, dans le cadre des programmes que le parti du député considère parfois comme des cataplasmes. Je pense que nous avons fait bon usage des économies que nous avons réalisées dans le cadre de l'assurance-chômage. Il s'agissait moins d'épargner de l'argent que de chercher d'autres moyens de l'utiliser, afin qu'il profite non pas moins, mais davantage aux chômeurs.

Déclarer que les quelque 135 millions que nous avons économisés devraient être remis aux provinces, c'est utiliser d'une façon simpliste des chiffres qui ont été manifestement préparés par ses services.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a laissé entendre que le gouvernement avait dépensé de l'argent pour créer des emplois et pour apporter certains changements aux programmes de recyclage des chômeurs. Personne ne conteste cela. Personne ne dit qu'il n'aurait pas fallu le faire. Mais il reste que les provinces, surtout les provinces les plus durement touchées où il y a tout juste une semaine, le chômage s'est encore aggravé doivent encore supporter un fardeau énorme.

Si l'on compare les sommes additionnelles qu'elles ont perdues à celles que le ministre prétend leur avoir fait gagner par les nouveaux changements, elles sont encore perdantes. Je

[M. Cullen.]

répète la question sous une autre forme. Le ministre déclare-t-il maintenant que le gouvernement fédéral ne fera rien de plus pour alléger le fardeau du chômage, en particulier dans les provinces les plus durement touchées sur le plan régional?

M. Cullen: Non, monsieur l'Orateur, je ne dis pas cela. Je dis simplement que des millions de dollars ont été dépensés pour la création directe d'emplois et pour la formation, grâce à l'utilisation des fonds pour des projets de développement. Nous négocions actuellement avec les provinces de l'Atlantique au sujet d'un projet de reboisement, car ces provinces sont aux prises avec la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Nous croyons que c'est une meilleure façon d'utiliser l'argent. S'il reste de l'argent de l'assurance-chômage, il sera injecté dans les régions qui en ont réellement besoin. C'est exactement ce que nous avons fait de cet argent.

[Français]

ON DEMANDE QUELLE EST LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU DROIT AUX PRESTATIONS POUR LES PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que le bien-fondé de la décision de la Commission d'assurance-chômage relativement au refus de verser des prestations d'assurance-chômage aux personnes de 65 ans n'a jamais été démontré d'une façon absolue, et étant donné que de ce fait elle se trouve à contrevenir à la loi C-52, l'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il entend donner suite aux revendications de ces 18,000 personnes retraitées qui se font de plus en plus pressantes étant donné que le coût de la vie est à la hausse et le pouvoir d'achat de cette catégorie de personnes inexistant?

[Traduction]

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en réponse aux exhortations et aux instances de mon collègue, le député de Montmorency, je me suis penché sur cette question. Comme le bill qui a été adopté a supprimé ces prestations pour les personnes âgées de 65 ans et plus et qu'un tribunal a rendu sa décision à cet égard, nous avons pris plusieurs mesures pour venir en aide aux personnes désavantagées par cette situation. Nous avons fait preuve d'une grande générosité dans l'application des dispositions de la loi. Nous avons agi de la façon la plus humanitaire possible pour aider les personnes défavorisées par cette modification, mais je n'envisage pas de revenir sur le bill pour le changer à nouveau.

* * *

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES CRÉDITS RELATIFS AUX RÉSERVES INDIENNES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai posé hier une question au président du Conseil du Trésor au sujet du très grave ennui que causent aux groupes indigènes partout au Canada les réductions de dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Après un examen minutieux, on se rend compte que certains ministères ont tendance à réduire sensiblement leurs programmes et services, notamment ceux qui sont offerts aux désavantagés, tandis que leurs frais d'administration augmentent. Dans un ministère, par exemple, celui de l'Expansion économique régionale, le